
3.2 ETAT DES EAUX CLAIRES PERMANENTES

3.2.1 Objectifs

3.2.2 Eaux claires permanentes

3.2 ETAT DES EAUX CLAIRES PERMANENTES

3.2.1 Objectifs

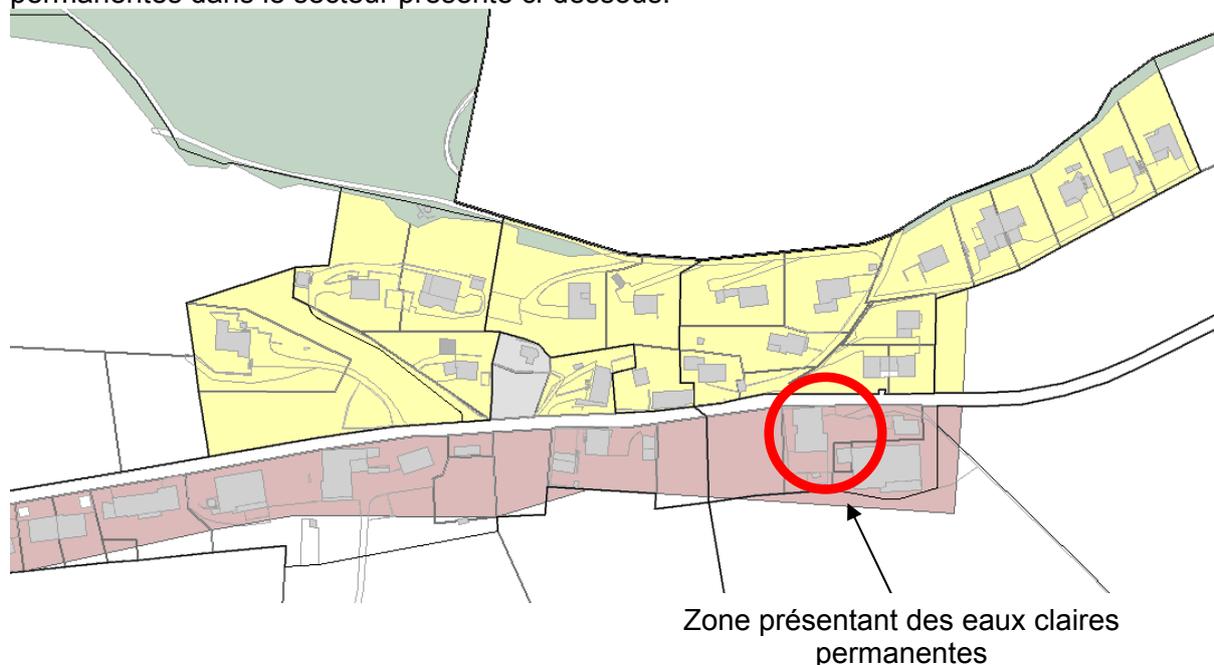
Quantifier l'apport en débit d'eaux claires permanentes de la commune à la station d'épuration de l'association, dans la perspective de leur élimination et garantir :

- Un fonctionnement adéquat de la station d'épuration
- La restitution d'une eau non polluée dans son environnement naturel

3.2.2 Eaux claires permanentes

L'étude du PGEE de l'Association Gérine-Nesslera avait souligné une proportion moyenne d'eaux claires permanentes issues de la Commune de Senèdes, soit 4.5 m³/j ou 3.1 l/min.

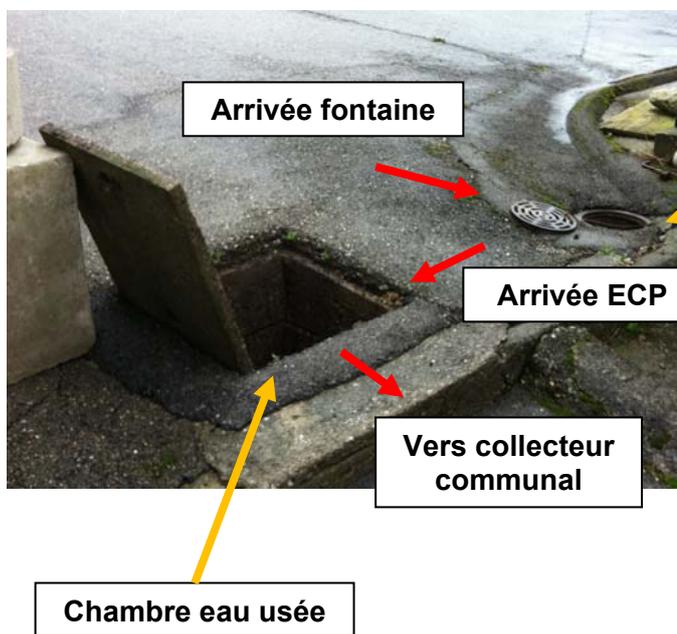
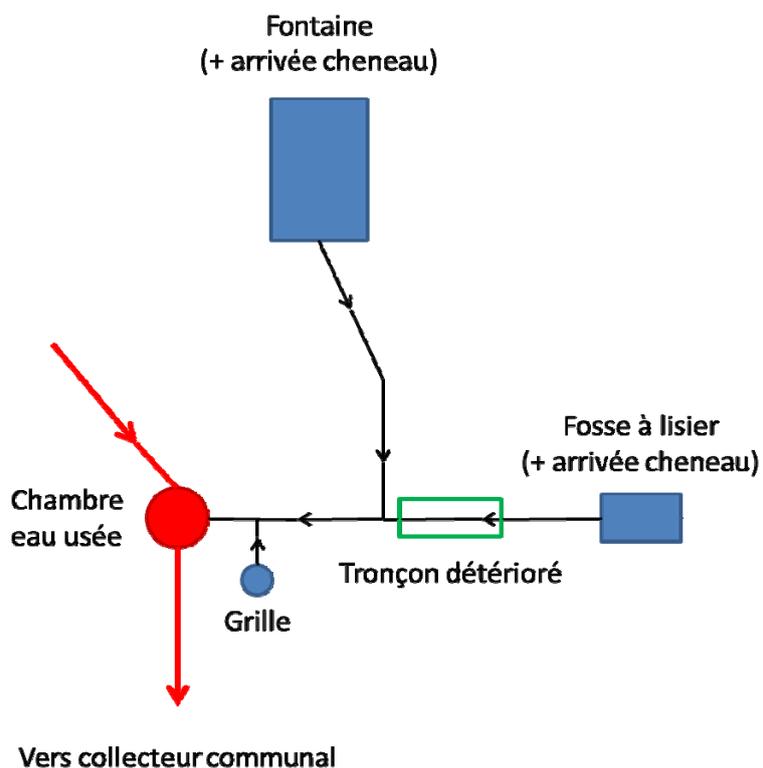
Dans le cadre de l'établissement du cadastre des canalisations, plus précisément lors du relevé de l'état des chambres, un examen visuel a confirmé la présence de ces eaux claires permanentes dans le secteur présenté ci-dessous.



Un jaugeage effectué le 23 octobre 2013 a confirmé l'ordre de grandeur de ce débit. Ce dernier représente la consommation d'une vingtaine d'habitants.

L'origine de cet écoulement parasite a été déterminée lors d'une inspection plus approfondie sur place. Comme le montre le schéma et les photos ci-dessous, de nombreuses sources d'eaux claires (fontaine, cheneaux, grille, tronçon détérioré et à ciel ouvert) sont présentes et arrivent dans la chambre d'eau usée.

3.2 ETAT DES EAUX CLAIRES PERMANENTES



3.2 ETAT DES EAUX CLAIRES PERMANENTES

